

Compte-rendu de l'atelier 2 : Quel est le rôle d'un vice-président sport ?

Les responsables sports étaient invités à réfléchir sur leur vision du rôle du vice-président sport sur quatre volets. L'objectif étant de se poser les questions pour mieux appréhender leur rôle. Les conclusions de cet atelier seront retranscrites sur une fiche pratique qui sera disponible dans la boîte à outils du vice-président de la rubrique "sport" du site internet de la FNASCE.

1. Comment je vois mon rôle ?

Les participants ont listé les actions qu'ils doivent faire vis-à-vis de son comité directeur, des adhérents, des différentes instances régionales et nationales, des partenaires, etc.

Quelques idées évoquées :

- être à l'écoute des adhérents ;
- être force de proposition pour les activités et sorties sportives ;
- informer des activités locales mises en œuvre par l'Asce, des activités régionales et nationales ;
- connaître les différentes procédures prévues par la FNASCE, l'URASCE et l'ASCE ;
- essayer d'aider les adhérents à participer aux différentes manifestations (matériels, logistiques ou financières) ;
- essayer de trouver des partenaires

2. Quels sont mes interlocuteurs privilégiés ?

L'idée est de redéfinir le périmètre des interlocuteurs au-delà du mouvement fédéral. Les échanges ont permis de constater que beaucoup d'autres organismes interviennent pour mener à bien l'action du vice-président sport. Les collectivités locales, les autres structures associatives, les fédérations sportives, sont à prendre en compte.

3. Comment me tenir informé ?

Les participants ont admis que s'informer est un atout essentiel pour animer leur secteur. Trouver l'information rapidement fait partie des difficultés rencontrées. Ils comptent beaucoup sur la commission permanente des sports pour les alerter. La rubrique sport et la lettre électronique sport font partie des éléments qui facilitent leur "*travail*". Parmi les conseils qui ont été prodigués est d'interroger le site du ministère des sports qui élaborent des fiches pratiques très utiles.

4. Quelles sont les responsabilités ?

Le but de ce questionnaire est de montrer que le vice-président sport a des responsabilités vis-à-vis des adhérents, mais aussi envers le comité directeur. Ils ont reconnu qu'ils doivent s'assurer que les conditions nécessaires à la pratique d'une activité soit remplies aussi bien du point de vue organisation que du point de vue des participants :

- avoir toutes les autorisations nécessaires pour la manifestation ;
- s'assurer du bon déroulement de la manifestation.

Conclusion

Une synthèse des trois groupes sera communiquée via le site fédéral.